



NGAP

SSIAD



Professionnel de
SSIAD



Aucun



Présentiel ou distanciel



1 jour - 7 h



Max. 12 pers



Prise en charge OPCO

La cotation des soins à domicile est une composante cruciale pour les professionnels des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), nécessitant une adaptation continue aux nouvelles exigences. Maîtriser la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) est indispensable pour assurer une facturation correcte et sécurisée, ainsi qu'une prise en charge de qualité. Nos formations spécifiques pour les professionnels des SSIAD vous offrent les compétences nécessaires pour comprendre en profondeur les évolutions de la NGAP, sécuriser vos facturations et améliorer la coordination des soins à domicile.

OBJECTIFS

En comprenant les nouvelles cotations et ajustements, vous serez en mesure de garantir le remboursement des actes par les organismes d'assurance maladie et d'éviter les erreurs qui pourraient avoir des conséquences financières importantes pour les professionnels de santé. Cette formation vous aidera également à assurer que vos facturations sont conformes et sécurisées, contribuant ainsi à une gestion efficace des actes administratifs liés à la santé

CONTENU

- **Contexte Historique et Conventionnel de la NGAP:** Début et évolution de la nomenclature.
- **Dispositions Générales de la Nomenclature:** Appropriation des dispositions générales de la NGAP, majorations conventionnelles, déplacements, majorations de nuit et dimanches.
- **Articles du Chapitre 1 et 2 du Titre XVI:** Interprétations et application des AMI, traçabilité des actes, études de cas concrets.
- **Prise en Charge des Patients Dépendants:** Présentation des AIS et des BSI.
- **Sécurisation des Cotations:** Application de base des cotations illustrée par des cas concrets, analyse des pratiques de facturation des participants, importance de la traçabilité de l'activité infirmière pour la reconnaissance du travail, continuité des soins, coordination et sécurité de la prise en charge, méthodes et outils pour éviter les erreurs de facturation et améliorer la collaboration entre les différents acteurs de la santé.

ÉQUIPE DE FORMATEURS

Cécile GAUDIN - François BIZE

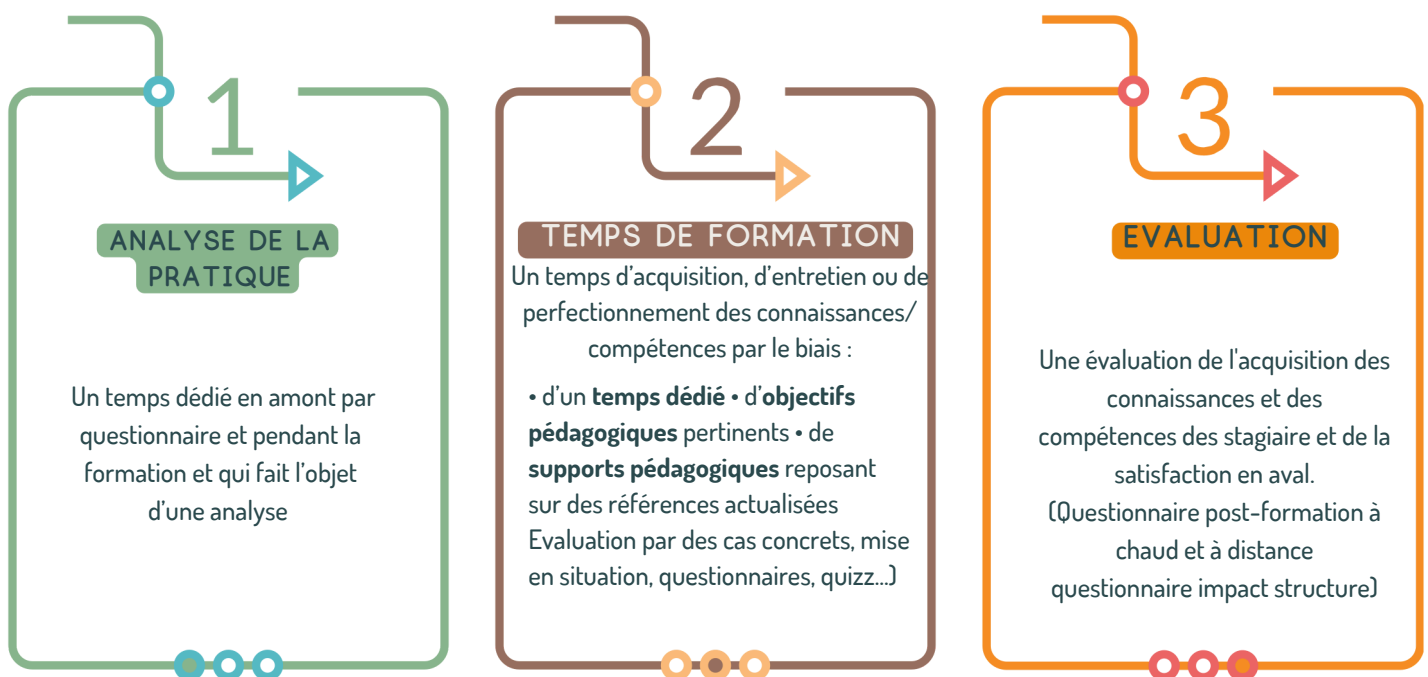
Responsables de centres de santé - spécialistes de la NGAP

NOTRE MÉTHODE

Les sessions de formations proposées par la C3SI ont vocation à faire acquérir, entretenir ou perfectionner les connaissances et compétences des apprenants.

Notre méthode de formation se distingue par une approche personnalisée et innovante, alliant théorie et pratique pour répondre précisément aux besoins de chaque apprenant. En tant qu'organisme de formation, nous mettons en avant notre expertise dans le secteur de la santé et notamment de l'activité en centres de santé et notre capacité à adapter nos programmes en fonction des évolutions du terrain, garantissant ainsi des formations pertinentes pour les professionnels et bénévoles des centres de santé.

UNE MÉTHODE QUI S'APPUIE ÉGALEMENT SUR :



Une méthode de formation basée sur la rencontre entre les stagiaires et le formateur

- En présentiel ou distanciel
- Une équipe de formateurs compétents avec une connaissance de la pratique en centres de santé.
- Un **support de formation** remis à chaque stagiaire.
- Une durée de la formation de 1 ou 6 jours
- Des apports théoriques
- Une place laissée aux échanges entre participants
- Des **Cas concrets** apportés par les participants et le formateur
- Des **supports variés**
- A l'issue de la formation, **une évaluation** sera réalisée



MODALITÉS D'INSCRIPTION

TARIFS ET FINANCEMENTS

COMMENT S'INSCRIRE?

En ligne : sur le site de l'ANDPC

Numéro organisme de formation : 8425

Par téléphone : 02 40 96 98 74

Par mail : formation@c-trois-si.fr



Pour toutes les personnes en situation de handicap, la C3SI a la possibilité d'adapter le contenu et les modalités de la formation.

Nous consulter au préalable.

Formation habilitée par l'ANDPC :

Prise en charge DPC dans la limite du droit de tirage annuel (centre de santé et libéraux conventionnés)

Prise en charge OPCO

- en présentiel : 295€ /stagiaire/jour
- en classe virtuelle : 275€ /stagiaire/jour

Formation hors DPC :

Prise en charge par l'OPCO si vous êtes un établissement (centre de santé, SSIAD, EHPAD...)

Prise en charge FIFPL pour les professionnels libéraux

Adhérent : 260€ /stagiaire/jour

Non Adhérent :

- en présentiel : 295€ /stagiaire/jour
- en classe virtuelle : 275€ /stagiaire/jour



N° DREETS : 52 44 08100 44

SIRET : 814 267 670 00028

CODE APE : 9499Z